

LE VUARGNÉRAN



JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE D'YVOIRE
N° 29 Avril 2019

Le billet du Syndic

POUR QUELQUES PAS DE PLUS

Le quartier de Vers la Cour fait depuis l'automne dernier l'objet d'un nouveau plan de stationnement venu régler l'utilisation du domaine public. Après quelques ultimes réglages de signalisation et d'équipements suggérés par les riverains eux-mêmes, obligatoirement soumis pour certains à l'appréciation des services de l'Etat, le système est aujourd'hui bien en place. En dépit d'une méfiance initiale compréhensible face à la nouveauté, les retours de la part des usagers sont dans l'ensemble tout à fait positifs, même s'il a fallu passer par l'étape de l'amende pour faire changer certaines habitudes, coriaces jusqu'à la provocation. Il reste en la matière encore un peu de travail. Néanmoins, en quelques semaines, l'opinion publique a changé son angle de vue, percevant l'incorrigible non plus comme un gentil contestataire, mais bien comme un contrevenant qui s'approprie la rue au mépris d'autrui.

Disposant désormais des autorisations l'habilitant à dénoncer elle-même ces cas, la Municipalité ne relâchera pas ses efforts pour faire respecter le stationnement dans les zones légalisées, sans quoi les mesures prises – et acceptées, soit dit en passant, sans l'ombre d'un recours – seraient tout bonnement vidées de leur sens. La politique est d'abord affaire de cohérence. Dans le courant de l'année, ce sera donc au tour du quartier des Rennauds d'être réglementé, là où récemment encore, par la faute d'un stationnement anarchique, une ambulance a eu toutes les peines du monde à se frayer un chemin pour porter secours à un habitant en détresse.

Enfin, nous traiterons le quartier des Maisons Neuves, mais en veillant au préalable à dégager de nouvelles possibilités de stationnement à proximité de la Couronne et, surtout, dans le secteur du Torrent où un potentiel de places intéressant a été identifié à la faveur d'une redéfinition plus agréable de l'espace public. Il y aura, c'est évident, quelques grincements de dents, comme naguère à Vers la Cour. Et puis l'on finira par se dire que la sécurité des piétons, l'esthétique de la rue et la convivialité valaient bien quelques pas supplémentaires...

Edouard Chollet, syndic



Photo Yves Reichenbach

SOMMAIRE

Billet du Syndic	1
Infos du Conseil et de la Municipalité	2-3
Infos de la Municipalité	4
Infos communales	5-6
Infos communales, Manifestations	7
Agenda, Vie villageoise, Sociétés locales	8

IMPRESSUM

Rédacteur responsable :
Gary Perret, 079 339 90 93

Impression :
Imprimerie Bach Yvoire, 024 463 21 83

Commune d'Yvoire :
tél. 024 466 25 22
site : www.yvoire.ch
e-mail : commune@yvoire.ch

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2018

- Rapport sur le préavis municipal N° 3/2018 concernant l'adoption du nouveau règlement sur les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire

Après lecture des rapports de la commission technique et de celle des finances, les conseillers communaux décident d'accepter ce préavis.

- Préavis Municipal N° 5-2018 relatif à la modification du règlement sur la gestion des déchets

Objet: modification et mise en conformité de ce règlement datant du 11 septembre 2013.

La Municipalité entend profiter de cette procédure pour effectuer quelques corrections de terminologie afin de coller au plus près au règlement-type fourni par le Canton de Vaud et à l'évolution du droit supérieur, mais également supprimer quelques incohérences figurant dans le texte actuel par rapport aux pratiques en vigueur.

Jacques-Henri Muller, Municipal en charge des travaux publics et de l'assainissement, précise que les taxes se calculeront désormais pro-rata temporis par mois et non plus au 1^{er} janvier.

- Préavis Municipal N° 6-2018 relatif au budget communal pour 2019

Le Syndic Edouard Chollet relève que, désormais, les postes affectés (ordures ménagères, épuration et service des eaux) font figurer à la virgule près les recettes et dépenses y relatives, ces postes devant être autofinancés, contrairement aux autres tâches publiques dont les charges peuvent être couvertes par l'impôt. Le principe du pollueur/payeur, à la base de cette règle d'autofinancement, résulte de la loi sur la protection de l'environnement. Pour satisfaire aux critères de cette loi, la Municipalité a souhaité être aussi précise que possible dans l'évaluation des coûts respectifs des rubriques budgétaires concernées, cela jusqu'à l'utilisation des différents véhicules ou jusqu'aux frais de téléphone. Cette approche a révélé certaines carences au niveau du Service des eaux, du réseau d'égouts et de la gestion des déchets, les différentes taxes prélevées ne suffisent pas à couvrir les dépenses des postes correspondants. Des mesures sont donc prises pour équilibrer les postes et des réformes sont envisagées.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

- Présentation du Plan directeur de la distribution d'eau (PDDE)

Edouard Chollet salue la présence de M. Sylvain Haldimann, ingénieur EPFL auprès de la société Herter & Wiesmann, spécialiste dans le domaine hydraulique. Sa visite a pour but de présenter le Plan directeur de la distribution d'eau (PDDE), notamment les options d'amélioration et de développement. Ce document, qui répond à la Loi sur la Distribution de l'eau, a été élaboré par cette société et a déjà été approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement. Le réseau d'eau d'Yverne, plus que centenaire, comprend 22 km de canalisations pour alimenter en eau une consommation de 570 litres / jour / habitant. La planification du bureau Herter & Wiesmann est destinée à être valable pour une durée de vie d'environ 70 à 80 ans. Sa mise en œuvre est prévue sur une longue période (20 ans) et prévoit des engagements financiers à hauteur de 8 millions de francs. M. Haldimann va présenter l'état des lieux ainsi que le plan d'optimisation du réseau; le préavis présenté plus tard repose sur cet édifice.

- Rapport sur le préavis Municipal N° 5-2018 relatif à la modification du règlement sur la gestion des déchets

Après lecture du rapport de la commission en charge de cet objet, le conseil communal décide d'approuver ce préavis.

- Rapport sur le préavis Municipal N° 6-2018 relatif au budget communal pour 2019

Les conseillers communaux décident de suivre les conclusions de la commission chargée de rapporter sur ce préavis et adoptent le budget 2019 dont les prévisions sont les suivantes:

Revenus	CHF	5'602'300.00
Charges	CHF	5'594'842.15
Excédent de revenus	CHF	7'457.85

Le législatif communal adopte également le budget 2019 de l'entente intercommunale d'Aigle-Yverne-Corbeyrier relative aux écoles qui fixe la contribution de la Commune à CHF 65'000.- et le budget 2019 du SDIS Chablais qui établit la part communale à CHF 34'000.-, selon les clés de répartition en vigueur.

- Préavis Municipal N° 7-2018 concernant une demande de crédit pour la pose de nouvelles conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie à Versvey

Objet: demande de crédit de CHF 211'500.- pour l'amélioration de la distribution d'eau potable et le renforcement de la défense incendie à Versvey.

Ce chantier s'inscrit dans la suite des travaux pour le compte de la Commune effectués dans l'urgence et à titre gracieux par les porteurs des projets de reconstruction des aires autoroutières du Chablais Est et Ouest. Il vise à satisfaire aux conditions hydrauliques requises par l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) pour la défense incendie desdites aires.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2019

- Rapport sur le préavis municipal N° 7-2018 concernant la demande de crédit pour la pose de nouvelles conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie de Versvey

Après lecture des rapports de la commission technique et de celle des finances, les conseillers communaux décident d'accepter ce préavis et d'accorder un crédit de CHF 211'500.- pour la pose de nouvelles conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie à Versvey, une dépense à amortir sur 30 ans au maximum.

- Préavis municipal N° 1-2019 concernant la création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA)

Objet: dans le contexte d'un regroupement régional du traitement des eaux usées, les Municipalités d'Aigle, Ollon, Leysin, Yverne et Corbeyrier ont entamé des démarches en vue de la construction d'une nouvelle station d'épuration à Aigle offrant les avantages financiers, techniques et environnementaux du traitement des eaux résiduaires. Le présent préavis, soumis à l'identique à l'appréciation des conseillers des autres communes concernées, pose les bases juridiques nécessaires à la constitution d'une association intercommunale. Il est demandé de valider la création de cette entité par l'adoption de ses statuts.

- Communications du bureau

Le président du Conseil communal, Christian Bernasconi, annonce la démission de Jacques Cuttelod. L'assermentation de son remplaçant, Diego Tabord, aura lieu lors de la prochaine séance.

Les préavis municipaux, procès-verbaux et dates des séances du Conseil communal se trouvent sur le site Internet: www.yverne.ch (→ officiel).

INSTALLATION DE PISCINES ET DE BASSINS D'AGRÉMENT – RAPPEL DE LA PROCÉDURE D'AUTORISATION

Suite à l'interpellation d'un conseiller communal lors d'une récente séance de l'organe délibérant, la Municipalité rappelle ci-après les conditions d'installation des piscines et autres bassins d'agrément.

L'installation d'une piscine enterrée ou hors-sol, fixe ou démontable, est soumise à autorisation de construire, cela indépendamment du volume du bassin, conformément à la directive du Département de la sécurité et de l'environnement relative à l'assainissement des piscines et bassins d'agrément. Cette directive s'applique en l'occurrence aussi bien aux piscines qu'aux spas, jacuzzis et autres bassins d'agrément (ci-après la/les piscine-s).

Dans notre commune, et sous réserve de l'alinéa ci-après, les piscines peuvent être dispensées d'enquête publique par la Municipalité pour autant qu'elles soient d'un volume inférieur à 10 m³ et qu'elles ne portent pas atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins. La demande d'autorisation doit être adressée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un plan et des renseignements nécessaires à la compréhension du projet. Un formulaire dynamique est disponible sur le site Internet communal (rubrique *Officiel* → *Urbanisme* → *Piscines*).

Une enquête publique est toutefois impérative dans les cas suivants :

- la piscine est enterrée,
- la piscine est d'un volume supérieur à 10 m³.

Une autorisation spéciale cantonale est par ailleurs également nécessaire dès que l'une des conditions suivantes est remplie :

- la piscine n'est pas démontée d'une saison à l'autre,
- la piscine se situe en zone «S» de protection des eaux,
- la piscine se situe en dehors de la zone à bâtir,
- l'eau de la piscine est chauffée,
- la piscine est destinée à l'usage de plus d'une famille.

Dans de tels cas, un dossier de demande d'autorisation de construire doit être établi conformément aux dispositions légales (art. 106 et ss LATC, 69 et 73 RLATC) et être transmis à la Municipalité selon les voies usuelles.



ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ÉMOLUMENTS ADMINISTRATIFS EN MATIÈRE DE POLICE DES CONSTRUCTIONS ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Lors de sa séance du 22 novembre 2018, le Conseil communal a adopté un nouveau règlement concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire

Proposé par la Municipalité, ce règlement découle en l'occurrence des constats suivants :

- Au cours des quinze dernières années, l'évolution du cadre législatif a entraîné une complexification technique croissante des dossiers et un alourdissement considérable de la charge administrative relative à la police des constructions, la commune endossant au passage de nombreuses responsabilités légales en matière de contrôles (protection contre l'incendie et les dangers naturels, respect des conditions posées par les services cantonaux, etc.) qu'elle ne peut aujourd'hui plus éluder.
- Le temps consacré au traitement de demandes d'informations pourtant élémentaires et à l'examen répétitif de dossiers d'autorisation de construire incomplets ou non conformes a considérablement augmenté, certains maîtres d'ouvrage / mandataires voulant s'épargner la lecture des règlements pour réduire leur propre investissement ou leurs coûts.
- Le nombre d'interventions à mener en cours de chantier a suivi la même tendance, certains maîtres d'œuvre prenant des libertés par rapport aux permis de construire accordés, faute d'un suivi régulier et professionnel par la commune.

L'évolution précitée fait que la pratique en vigueur ces dernières années n'est aujourd'hui plus acceptable, cela d'autant plus qu'elle génère une augmentation des coûts qui n'a pas à être supportée par la collectivité. Ce nouveau règlement permettra donc de pouvoir reporter les charges y relatives directement sur les demandeurs de prestations.

Pour respecter les principes de l'équivalence et de la couverture des frais introduits par la jurisprudence, ce règlement prévoit, pour chacune des opérations et/ou catégories d'autorisation de construire soumises à émoluments, une taxe fixe, une taxe proportionnelle et un montant maximal. La taxe proportionnelle, calculée selon un tarif horaire qui doit être unique quelles que soient la fonction et la formation de la personne traitant successivement le dossier, permet de couvrir en grande partie les coûts internes et externes supportés par la commune.

Ce règlement permet enfin de tarifier certaines prestations découlant du règlement sur le plan d'affectation et la police des constructions (RPA) ou du droit supérieur qui faisaient défaut (contribution de remplacement pour les places de stationnement, permis de fouille/dépôt, etc.).

En parallèle, la Municipalité s'est attachée les services d'un architecte-conseil afin de professionnaliser les contrôles relevant de sa responsabilité et a dûment explicité les différentes procédures d'annonce ou de demande d'autorisation de construire sur le site Internet de la Commune (rubrique *Officiel* → *Urbanisme*). Vous y trouverez également le nouveau règlement concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.

ÉPURATION : L'UNION FAIT LA FORCE

Depuis plusieurs années, les Municipalités d'Aigle, Ollon, Leysin, Yverne et Corbeyrier s'interrogent sur un projet régional de traitement des eaux usées. Les STEP de quatre de ces communes nécessitant des travaux d'assainissement et d'agrandissement afin d'assurer leur pérennité et le respect des nouvelles exigences légales en matière de rejet, de nouvelles options ont été envisagées sous forme d'une régionalisation de l'épuration des eaux. La construction d'une nouvelle installation régionale sur le site existant d'Aigle, avec une chaîne de traitement moderne des micropolluants, impliquera la fermeture des sites d'Ollon, de Leysin et d'Yverne (qui traite également les eaux usées de Corbeyrier). La rationalisation de l'épuration et donc des coûts d'investissement et d'exploitation plaident incontestablement en faveur de cette solution.

Une étape a été franchie avec le dépôt, auprès de chacun des organes délibérants concernés, d'un préavis municipal concernant la création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA). Ce préavis fait l'objet d'une présentation sommaire dans les « Infos du Conseil communal » en page 2 de cette édition du *Vuarnéran*. Pour le comité de pilotage du projet, l'AERA constitue l'entité juridique la plus adaptée à la situation. Elle sera régie par des statuts communs et deviendra pleinement effective dès l'adoption du préavis municipal par les cinq Conseils communaux concernés puis l'approbation des statuts par le Conseil d'Etat, soit à la mi-2019 si tout se passe sans accroc. La construction des ouvrages (STEP et réseaux) pourrait ensuite commencer début 2021, avec une mise en service prévue d'ici 2023.

Le Municipal vuarnéran en charge de l'épuration, Eric Minod, précise que « l'investissement de 48 millions pour cette nouvelle STEP coûtera environ Fr. 98'000.- d'amortissement par année à la Commune et Fr. 94'000.- de frais de fonctionnement, soit un total de quelque Fr. 190'000.- par année. Un montant nettement plus avantageux que s'il fallait entreprendre, seuls, des travaux pour adapter notre STEP et la mettre en conformité ».



Le 21 août 2017, une convention avait été signée entre les communes d'Aigle, Yverne, Corbeyrier, Ollon et Leysin pour la création d'une station d'épuration commune.

Source : V. Passello/Le Régional.

LE CLOS DE L'ABBAYE, VIN D'HONNEUR DU CONSEIL D'ÉTAT POUR 2019

Le 14 décembre a eu lieu à La Grappe, en la présence de M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, la remise du titre de Vin d'honneur du Conseil d'Etat 2019. Le gouvernement vaudois a dégusté à l'aveugle quatre Premiers grands crus présélectionnés parmi vingt échantillons. Son choix s'est porté sur le millésime 2017 du Clos de l'Abbaye. Ce grand cru sera servi par le Conseil d'Etat en 2019, et l'ensemble de cette production sera ornée de l'emblème vert et blanc du Canton de Vaud. C'est un honneur pour Yverne et une reconnaissance méritée pour toutes les personnes qui œuvrent au travail de cette magnifique parcelle, en particulier Jean-François Franceschini, vigneron tâcheron, et Frédéric Blanc, œnologue.

Durant cette même cérémonie, un gruyère AOP de la fromagerie du Haut-Jorat à Peney-le-Jorat a été élevé au rang de fromage d'excellence du Conseil d'Etat pour la même période.



De gauche à droite : Jean-François Franceschini ; Alain Bassang, Municipal en charge des vignes ; Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, et Frédéric Blanc.

Appel à la population

LES RACINES DE LA DURABILITÉ

Des citoyens se regroupent pour réfléchir à la durabilité et lancer des actions concrètes à l'échelle du village : explications

Tout a commencé le 10 novembre 2017 où de nombreux citoyens se sont réunis à la salle de La Couronne pour visionner le film « Demain ». En ont suivi des discussions animées et la volonté de pousser la réflexion à Yverne. Des citoyens de tous bords se sont retrouvés autour d'une envie commune : imaginer le futur à Yverne, sous l'angle de la durabilité et de la convivialité à travers des actions concrètes.

La pierre fondatrice du Groupe désormais baptisé « Yverne Durable » était ainsi posée. Des réunions régulières, une rencontre avec le Syndic, Edouard Chollet, et la tenue d'une Fenêtre de l'Avent, le 14 décembre dernier, ont permis de nourrir le dialogue et se faire connaître auprès de la population.

Une nouvelle action se profile : la mise en place d'un premier bac à légumes convivial et participatif, sur le modèle des « Incroyables comestibles : Semer, planter, cultiver fruits et légumes comestibles dans des jardins potagers privés ou dans des jardins publics. Puis récolter et partager le fruit de ces récoltes avec tous les habitants ». Il sera inauguré le 25 mai prochain.

Pour tout renseignement et contact avec le Groupe « Yverne Durable » : yverne.durable@gmail.com

Précision importante : le groupe Yverne Durable est apolitique et ouvert à tous !

LES MARCHÉS D'YVORNE NE SE REPOSENT PAS SUR LEURS LAURIERS!

C'est un événement que certains Vuarnégans ne manquent sous aucun prétexte. Et oui, certaines et certains parmi vous sont déjà des fidèles de ce rendez-vous gourmand, **chaque deuxième samedi du mois entre mai et octobre**. C'est la première raison qui a motivé les «faiseurs» des Marchés d'Yvorne de réitérer l'expérience une troisième année consécutive. Mais la formule se doit de s'adapter, de se réinventer, afin de correspondre au plus près aux attentes d'un plus grand nombre de nos villageois. En effet, les plus observateurs auront malheureusement pu constater une légère tendance à la baisse de la fréquentation, que le comité d'organisation est déterminé à inverser! C'est ainsi que l'édition 2019 apportera son lot de nouveautés, tout en maintenant ce qui fait sa qualité: des exposants passionnés, fidèles, **et leurs produits issus du terroir du Chablais vaudois**.

L'horaire d'abord: **9 h - 12 h**, qui permettra de concentrer et de rassembler davantage. Car les Marchés d'Yvorne sont des occasions de se retrouver et de prendre des nouvelles de son voisin proche ou plus lointain, tel un pied-de-nez au rythme bousculé du quotidien.

Puis **l'animation**: apporter encore plus de vie à cette place du Torrent qui se transforme quelques heures par mois en place du marché. Petits et grands, mélomanes et âmes sensibles à notre nature, ou même amateurs de pétanque ou de mécanique, tous se raviront – à un moment ou un autre – de ce qui se concocte.



A l'instar de 2017, nos **écoliers** vous épateront par leurs créations au mois de mai, alors que les **Amis de Versvey** nous feront l'honneur de doubler leur **Marché aux fleurs** sur la place du Torrent (voir article dédié). Le 8 juin, alors que les **Caves Ouvertes Vaudoises** battront leur plein, le marché prolongera ses horaires jusqu'en milieu d'après-midi. Juillet et août seront placés sous le signe de la créativité. En septembre, nous allions tournoi sportif et découvertes socio-culturelles. Enfin, en guise de clôture, le marché d'octobre sera dédié aux gourmandises de l'automne.

Nous vous attendons nombreux pour faire vivre cette place du marché. Nombreux car ce sont bien vous et vous seuls les Vuarnégans qui avez le pouvoir de faire perdurer cette aventure. Finalement, le marché, c'est quand la fraîcheur et la qualité des produits locaux sont à portée de main au cœur même du village. Alors ne manquez pas une si belle occasion!



LES MARCHÉS D'YVORNE EN BREF

LES PRODUITS DES MARCHÉS D'YVORNE

- ❖ Fromages et produits d'alpage
- ❖ Fruits, légumes et céréales
- ❖ Viandes et charcuteries
- ❖ Poissons du Léman
- ❖ Pains et pâtisseries
- ❖ Conserves, sirops, confitures et jus
- ❖ Tisanes et herbes
- ❖ Fleurs
- ❖ Œufs
- ❖ Pâtes
- ❖ Miel
- ❖ Vin

Les Marchés d'Yvorne 2019

AGENDA

11 MAI | 8 JUIN | 13 JUILLET |

10 AOÛT | 14 SEPTEMBRE |

12 OCTOBRE

HORAIRES (ATTENTION NOUVEAU) :

DE 9 H À 12 H

ANIMATION A CHAQUE MARCHÉ !

STATISTIQUES - UNE COMMUNE ET SA POPULATION

L'Office de la population est principalement chargé de tenir le registre des habitants de la commune et d'en assurer le suivi régulier. Bref aperçu des données collectées en 2018 :

- Au 31 décembre, Yvorne comptait 1'065 habitants inscrits en domicile principal et 21 officiellement inscrits en résidence secondaire.
- Principales mutations enregistrées (habitants inscrits en domicile principal) :

Mutations	Hommes suisses	Femmes suisses	Hommes étrangers	Femmes étrangères	Total
Arrivées	32	31	42	18	123
Départs	31	31	27	21	110
Changements d'adresse	11	3	2	0	16
Naissances	8	0	1	0	9
Décès	5	2	1	0	8

- Structure de la population établie (habitants inscrits en domicile principal) :

Nationalités	Hommes	Femmes	Total	En %
Suisse	423	447	870	81.69
Etrangers	109	86	195	18.31
Total	532	553	1065	100

- Répartition des confessions :

Protestants	41 %
Catholiques	26 %
Autres	10 %
Sans confessions	23 %

L'Office de la population fournit également aux particuliers différents renseignements, en application de la Loi sur le contrôle de l'habitant (LCH) et dans le respect de la Loi sur la protection des données personnelles (LPD).

A Yvorne, il a également pour tâches :

- les procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers,
- l'établissement d'attestations diverses,
- la commande des cartes d'identité,
- la tenue du registre civique,
- le traitement des votes par correspondance,
- le contrôle de signatures en matière d'initiatives et de référendums,
- la gestion des détenteurs des chiens,
- la tenue du registre des inhumations.

Pour tout renseignement : au bâtiment communal pendant les heures d'ouverture, tél. 024 466 25 22, habitants@yvorne.ch.

Procédures, formalités et formulaires dynamiques sont également disponibles sur le site

www.yvorne.ch (rubrique « Officiel » → « Office de la population »).



Le Conseil communal d'Yvorne recherche un ou une **SECRÉTAIRE DU CONSEIL COMMUNAL**

pour la législature en cours, échéant en 2021
(mandat renouvelable)

Profil souhaité

- intérêt et engagement pour la chose publique
 - connaissance du fonctionnement des autorités et de la séparation des pouvoirs
 - maîtrise des outils informatiques courants
 - aisance rédactionnelle et maîtrise de l'orthographe
 - autonomie, bonne gestion des délais et sens de l'organisation
- Ce poste conviendrait parfaitement à une personne souhaitant une activité d'appoint à domicile.

Description de la fonction

- assister aux séances du Conseil communal et en rédiger les procès-verbaux (6 à 8 séances par année)
- assister aux séances du bureau du Conseil, en prendre les procès-verbaux, rédiger la correspondance et les communications y relatives
- collaborer à la préparation et au dépouillement des votations et élections les dimanches de scrutin
- mettre à jour le fichier des conseillers communaux
- établir le décompte des jetons de présence
- gérer les archives du Conseil communal
- conseiller le bureau et assurer le bon déroulement des travaux du Conseil communal

Renseignements

- auprès du président du Conseil, 079 462 00 72

Candidature à envoyer jusqu'au 30 avril 2019 au plus tard à

- bernasconi.ch@gmail.com
- ou au Bureau du Conseil communal, p. a. Greffe municipal, La Grappe, 1853 Yvorne

Entrée en fonction

- 1^{er} juillet 2019

Le/la secrétaire du Conseil communal est nommé(e) par le Conseil communal.

Sa fonction découle de la Loi sur les communes et relève du droit public.

Rétribution

- indemnité fixe votée par le Conseil communal : CHF 3'000.-- par an (défraiements compris).

Infos paroissiales

CHICHE!



Quelques habitants m'ont demandé dernièrement: «Pourquoi n'y a-t-il presque plus de cultes à Yvorne. Ça nous manque!». La raison qui m'a été donnée, c'est que dans les années 2000-2010, les cultes du dimanche matin étaient peu fréquentés, et ont été remplacés par des «pause musicales». Aujourd'hui, la paroisse maintient deux cultes phares à Yvorne: le culte de Pâques et le culte de Noël, tous deux bien fréquentés. Par ailleurs, chaque occasion est bonne pour refaire un culte à Yvorne: installation d'un pasteur, culte famille, ou baptême d'un Vuargnéran. Pourtant la question reste: si on restaurait les cultes ordinaires? C'est le pari que le conseil paroissial lance, tel un appel à la mobilisation: «si dix personnes s'engagent à venir régulièrement au culte, la paroisse restaure des cultes mensuels réguliers, dans cette magnifique église d'Yvorne». L'appel est lancé. Qui répondra: chiche?

Didier Heller, pour la paroisse d'Aigle-Yvorne-Corbeyrier

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS, 14 MARS 2019

Chaque début d'année, tous les nouveaux arrivants dans la Commune sont invités à une soirée de bienvenue. Celle-ci a eu lieu le 14 mars dernier au bâtiment communal de La Grappe. Sur les 82 invitations envoyées, 34 personnes ont pu prendre part à cette rencontre, l'occasion pour les autorités communales d'accueillir officiellement toutes les personnes arrivées au cours de l'année écoulée. Le président du Conseil communal et celui du cartel des sociétés locales étaient également conviés pour se présenter et faire découvrir toute la palette de prestations destinées à la population.



RESSAT D'YVORNE, 21 OCTOBRE 2018

Pour la septième année consécutive, les vigneron·nes d'Yvorne ont organisé une balade gourmande au cœur du vignoble. Le parcours de 3.5 km comprenait sept étapes pour découvrir les meilleurs crus vuargnérens, accompagnés de mets concoctés par de grands chefs et artisans du goût.



Départ au Caveau des Vignerons



A la Maison Blanche



A la Magnenne avec Marie Robert



Aux Portes Rouges, Claude Isoz et Christophe Rod

CONFRÉRIE DU GUILLON

YVORNE ACCUEILLE « LES 4 HEURES DU VIGNERON » LE 7 SEPTEMBRE 2019

Née en 1954 et forte, aujourd'hui, de plus de 4000 membres, la Confrérie du Guillon a pour but de célébrer et promouvoir les vins et le patrimoine vitivinicole de notre canton. Des cérémonies d'intronisation ont lieu au printemps et en automne, sous forme de ressats, dans le cadre majestueux du Château de Chillon. Profitant du doux climat de la fin de l'été, la Confrérie délaisse la noble bâtisse pour tenir ses assises au cœur même des vignobles qu'elle encense. Ce sont les « 4 heures du Vigneron » qui ont lieu le dernier samedi du mois d'août et le premier samedi de septembre.

L'édition 2019 se tiendra à Yvorne. Une fois n'est pas coutume, et Fête des Vignerons oblige, l'unique samedi 7 septembre accueillera les convives d'un jour pour des visites, dégustations et un rapicolant goûter, dans le plus fidèle esprit de la Confrérie.



La Confrérie du Guillon, emmenée par son Gouverneur, ses Conseillers et musiciens lors des « 4 heures du Vigneron » à Villeneuve en 2014. Source: Confrérie du Guillon.

CAVES OUVERTES VAUDOISES, 8 ET 9 JUIN 2019

Le week-end des 8 et 9 juin 2019, près de 300 vigneron·nes ouvrent leurs caves pour faire découvrir en avant-première les crus de la récolte 2018. Avec un passeport vendu au prix de Fr. 30.-, vous bénéficierez de deux jours de dégustation, de Bonvillars à La Côte, de Lavaux au Vully en passant par Les Côtes de l'Orbe et bien entendu, le Chablais. Un véritable périple vinicole pour les plus motivés !

Yvorne constitue à n'en pas douter une étape incontournable pour les amateurs de grands vins ; une occasion rêvée de se délecter des nectars issus de la conjonction de conditions climatiques propices à l'émergence de vins d'exception et du savoir-faire de nos vigneron·nes.



21 avril *Culte de Pâques* Paroisse

11 mai *Marché aux fleurs* au Collège de Versvey
Les Amis de Versvey

11 mai *Marché d'Yvorne*, place du Torrent
Comité du Marché

18 mai *Représentations annuelles*
salle de la Couronne, *Chanson des Resses*

19 mai *Représentations annuelles*
salle de la Couronne, *Chanson des Resses*

7-8 juin *Caves ouvertes* PROVY

8 juin *Marché d'Yvorne*, place du Torrent
Comité du Marché

14-15 juin *Fête des Abbayes*
Abbayes des Mousquetaires et de l'Union

13 juillet *Marché d'Yvorne*, place du Torrent
Comité du Marché

10 août *Tournoi de pétanque*, terrain de pétanque
stade de Pré Nové, *Bouchon d'Or*

Manifestations

UNE GRANDE PREMIÈRE POUR LE MARCHÉ AUX FLEURS

Depuis bien des années, les Amis de Versvey organisent leur traditionnel Marché aux fleurs dans la cour du collège du hameau. Cette année, et pour la première fois, nous serons présents à Yvorne et à Versvey, le samedi 11 mai, et vous proposerons un choix varié de fleurs d'ornements et de terrines, veille de Fête des Mères oblige. Aux plaisirs des sens s'ajoutera celui de la table avec un délicieux repas servi à Versvey uniquement.

Yvorne faisant maintenant partie de l'association des plus beaux villages de Suisse, c'est l'occasion de l'embellir encore un peu plus en fleurissant vos balcons, fenêtres et jardins et, qui sait, de gagner peut-être le concours de balcons et jardins fleuris. Si vous n'avez pas la main verte, vous pouvez simplement offrir une belle terrine de Fête des Mères à votre maman.

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux lors de la première édition 2019 des Marchés d'Yvorne.

Pour les Amis de Versvey, Alain Barbay, président



HISTOIRE(S) DE GÉNÉRATIONS

Troisième épisode de nos rencontres intergénérationnelles

Il y a plusieurs années, en observant le parc de nos chevaux, nous avons aperçu deux petites jeunes filles, accrochées à la barrière, qui observaient les chevaux et qui rêvaient visiblement de pouvoir s'en approcher.

Nous avons dès lors fait la connaissance de Mélya et Maëlys, et quelques années plus tard de Dioreta, les trois petites voisines attirées par l'amour de nos chevaux qui le leur rendent bien.

Au cours des semaines, à chaque visite, nous avons fait plus ample connaissance et avons eu le temps d'aborder plein de sujets intéressants.

Les trois adorent s'occuper des chevaux sous notre surveillance, faire leurs soins et leur donner à manger, car selon elles, les juments sont «les plus belles et gentilles du monde».

Depuis cette année, avec l'accord de leurs parents qu'elles nous ont présentés, elles prennent un cours d'équitation chaque semaine avec nos chevaux. Elles rendent également visite à notre poulain Unik, qu'elles ont vu naître et grandir.

Cette belle rencontre et partage intergénérationnels nous apportent beaucoup de joie et de plaisir dans notre quotidien.

Mélya, Maëlys et Dioreta ont déjà un grand respect pour la nature, les animaux et les personnes, ce qui promet un bel avenir pour nous tous. Nous espérons que notre amitié va durer très longtemps!

Kathe Krähenbühl Cornioley et Francis Cornioley

Le lundi 10 décembre nous sommes allées rendre visite à Kathe et Francis Cornioley, qui habitent dans notre quartier (ndlr.: En Tronchet). Ils nous ont reçues avec un gâteau aux mirabelles. Nous avons apporté un Panetone.

Francis travaillait dans un bureau d'architecture et Kathe travaillait dans l'hôtellerie.

Kathe est née au Danemark et Francis à Aigle. Dans la maison il y avait des jolies décorations de Noël.



Mélya, Maëlys et Dioreta (de gauche à droite sur le cheval) en balade avec Francis et Kathe Cornioley

Nous les connaissons déjà et c'est pour ça que nous les avons choisis. Kathe aime l'équitation. Ils ont trois chevaux, deux poules, un chat et un chien. Nous connaissons tous les noms: Xally, Xantina, Unik, Augustine, Alfonsine, Obama et Léo.

Tous les jeudis nous allons avec Kathe et Francis faire de l'équitation à Versvey. Les chevaux sont dans la remorque et nous dans une voiture. Nous brossons les chevaux, mettons les selles et les brides. On apprend aussi à tomber.

Souvent on prépare à manger pour les chevaux. Ils mangent deux sortes de granulés, des carottes et du pain sec. Comme l'arbre à mirabelles est dans le parc des chevaux, ils mangent les fruits et recrachent les noyaux.

Francis nous raconte beaucoup d'histoires rigolotes. Kathe nous a raconté qu'un de leurs chiens avait mangé tous les chocolats du calendrier de l'Avent de son fils.

Mélya et Maëlys Weber et Dioreta Fazlija